

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 141 Vœu relatif à la réouverture des galeries d'art à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant le nombre très important de galeries d'art à Paris, dont la présence est intimement liée à l'identité de plusieurs arrondissements ;

Considérant le fait qu'elles jouent un rôle majeur dans l'animation de la capitale et le bien-être de ses habitants alors que tous les autres lieux culturels (musées, monuments, théâtres et cinémas) sont fermés depuis de longs mois ;

Considérant le fait que les professionnels de l'art (les Maisons de vente aux enchères et les sites internet commerciaux) peuvent continuer à fonctionner, ce qui génère une distorsion grave de concurrence pour la commercialisation des œuvres artistiques ;

Considérant enfin le danger de fragiliser des commerces culturels, en particulier ceux dont l'ouverture est récente ;

Sur proposition du Conseil du VI^e arrondissement et des élus du groupe Changer Paris,

Emet le vœu :

- que les pouvoirs publics autorisent l'ensemble des galeries d'art présentes sur le territoire parisien à rouvrir leurs portes sans délai.